

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

n° 3 – Février 2021

PREP'APPRENTISSAGE

I. LE FONDS DE DOTATION JEUNES ET SES AMBITIONS

Intimement lié à son territoire et à son avenir, le Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées (ou CA NMP) agit et investit au quotidien pour le développement économique, social, culturel et humain afin que les femmes et les hommes qui y vivent, trouvent à s'y épanouir et à y écrire leur avenir dans un environnement favorablement orienté au plan économique, social et humain.

La création du FOND' ACTIONS JEUNES du CA NMP (ou Fond'Actions Jeunes ou le Fonds) s'inscrit dans la forte volonté de son fondateur, le Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, d'aller plus loin en complétant encore ses actions de soutien en la forme de mécénat et plus particulièrement d'un fonds de dotation.

A. Le Fonds de dotation du Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées

Le Fond'Actions Jeunes est régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, par le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, ainsi que par les statuts publiés au Journal Officiel du 20 Juillet 2019, tels que déposés auprès de la Préfecture du Tarn (81). Il est constitué pour une durée indéterminée.

Administré par un Conseil d'Administration composé de 6 membres, son fonctionnement est assuré par un Délégué Général. Son siège social est fixé au 219 avenue François Verdier à 81 000 ALBI cedex 01.

Le Fonds a pour objet d'engager toute action d'intérêt général et à but non lucratif, permettant de soutenir, développer et encourager tous projets et initiatives :

- ✓ sur les territoires des départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne ;
- ✓ contribuant activement à la création d'un environnement durablement favorable au développement éducatif ou humain, notamment par le soutien à tous projets ou initiatives contribuant, à l'amélioration des conditions de vie, au développement de la formation et des compétences, à l'adaptation aux besoins futurs ou orientés vers des secteurs d'avenir, à la création ou l'émergence d'un écosystème attractif et porteur ;
- ✓ au bénéfice de l'épanouissement des femmes et des hommes qui y vivent ou souhaitent y vivre ; notamment les jeunes de moins de 30 ans ;
- ✓ éventuellement en coopération avec des organismes ou institutions privées, associatives ou publiques.

Pour accomplir son objet d'intérêt général et à but non lucratif, le Fonds mettra en œuvre tous les moyens d'actions qu'il jugera appropriés, lesquels pourront notamment se concrétiser sous forme d'actions de sensibilisation, de coopérations, d'animations diverses et d'attribution de fonds, de soutiens directs ou de prix.

B. Les ambitions du Fonds via ses Appels à Projets

L'ambition du Fond'Actions Jeunes est de constituer à terme un écosystème attractif et fédérateur autour de 3 axes d'actions :

- ✓ Le développement des compétences des jeunes de ses quatre départements d'intervention (12, 46, 81 et 82) par la formation et le développement de leurs compétences, comme base essentielle à tout avenir sur le territoire ;
- ✓ L'identification de jeunes porteurs de projets de vie à accompagner sur le territoire ou en faveur de celui-ci et ce, conformément à l'objet social du Fonds ;
- ✓ La volonté de contribuer à l'émergence d'un écosystème porteur, avec des acteurs du territoire qui partagent la même ambition d'utilité pour faire vivre et promouvoir les actions mises en place.

L'écosystème ainsi constitué autour des bénéficiaires et de leur environnement proche, est ainsi de nature à faire vivre la signature "Notre territoire, votre avenir".

Pour engager son action, le Fond'Actions Jeunes a décidé de prioriser la formation des jeunes qui en ont le plus besoin, pour leur permettre d'acquérir les fondamentaux de métiers identifiés en tensions sur ses 4 départements d'intervention (12, 46, 81 et 82).

Afin d'assurer une totale impartialité et transparence dans ses actions faisant appel au public, ou à un ensemble de personnes morales de droit privé ou public, le Fond'Actions Jeunes entend privilégier le modèle des Appels à Projets développés sur la base d'un règlement détaillé en définissant précisément les objectifs, moyens et modalités engagés, afin de répondre aux objectifs du Fonds.

II. LES MODALITES DE L'APPEL A PROJET N°3 DE FEVRIER 2021

Le Fond'Actions Jeunes a décidé de lancer un nouveau format d'Appel à Projet, sous la forme d'un « APPEL A CANDIDATURES PREP'APPRENTISSAGE » auprès des jeunes ni en emploi, ni en formation et résidant sur les 4 départements d'intervention (12, 46, 81 et 82) du Fonds et ce, conformément aux dispositions :

1. du programme Prépa-apprentissage initié par le Ministère du Travail (DGEFP) et co-financé par la Caisse des Dépôts et Consignations et le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) ;
2. du présent règlement.

Ce nouveau dispositif d'accompagnement vers la formation constitue un véritable « sas » permettant à ces jeunes ayant atteint au maximum le niveau 4 (baccalauréat) non validé, de découvrir un métier, de consolider leurs savoirs de base et d'améliorer leur savoir-être, dans le but d'offrir aux candidats sélectionnés une préparation leur procurant les moyens d'accomplir leur projet d'avenir personnel, en facilitant la recherche d'un contrat d'apprentissage et l'obtention d'un diplôme reconnu par l'état de niveau V (Bac+2), sur quatre métiers identifiés comme les plus en tension sur ce territoire.

Dans cet objectif, le Fonds a décidé d'intégrer cet Appel à candidature Prépa-Apprentissage dans son **Ecole Numérique du Territoire** orientée vers celles et ceux qui en ont le plus besoin. Pour cela, le Fonds a décidé d'opérer avec le concours d'OpenClassrooms, une des plus importantes plateformes d'éducation en ligne d'Europe, dont la mission est de rendre l'éducation accessible à tous. OpenClassrooms a été sélectionné par l'état pour mettre en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé, la première prépa-apprentissage 100% en ligne, sous la dénomination « Prépa-Apprentissage ».

Le Fond'Actions Jeunes assume le financement de ce dispositif Prépa-Apprentissage jusqu'à 100% de son coût, dès lors que les candidats répondent aux conditions du programme Prépa-apprentissage et du présent règlement et appel à candidatures décidé par le Conseil d'Administration du Fonds.

Le dispositif Prépa-Apprentissage est donc entièrement financé. Aucune rémunération du candidat n'est prévue, mais le bénéfice de celui-ci n'interrompt pas les droits existants du candidat qui continue à toucher les éventuelles aides auxquelles il a déjà accès, notamment s'il est déjà indemnisé par Pôle Emploi ou titulaires d'une autre aide comme la Garantie Jeune ou le RSA.

A. Le dispositif proposé

Le dispositif d'accompagnement vers la formation proposée par le Fond'Actions Jeunes offre aux candidats sélectionnés le financement de bourses Prép'Apprentissage couvrant 100% du coût du dispositif, 100% en ligne, qui aide les jeunes sur une durée de 4 mois :

- ✓ 1^{er} mois : à s'orienter et mieux se connaître avec l'aide d'un coach individuel 1 fois / semaine, et découvrir quatre métiers en forte demande sur le territoire (fiches métiers consultables sur le site <https://fondactions-canmp.com>, page « Candidature Prép'Apprentissage ») :
 - Technicien informatique,
 - Commercial – Chargé d'affaires,
 - Gestionnaire de paie,
 - Développeur web junior,
- ✓ 2^{ème} et 3^{ème} mois : à acquérir les bases du métier choisi à travers des projets concrets et avec l'aide d'un professionnel 2 fois / semaine ;
- ✓ 4^{ème} mois : à décrocher un contrat d'apprentissage correspondant, avec le soutien d'un coach en insertion professionnelle qui aidera le candidat dans ses recherches.

L'appel à candidature à ce dispositif d'accompagnement vers la formation est présenté auprès des acteurs locaux de prescripteurs reconnus pour agir auprès des publics visés par l'opération (Missions locales, Pôle emploi, associations, programme Occitanie...), via les réseaux sociaux et communications opérées par OpenClassrooms, ainsi que sur le site du Fond'Actions Jeunes : <https://fondactions-canmp.com>.

B. Les critères d'éligibilité et de sélection

Les candidatures seront appréciées selon les critères suivants :

1. Le candidat doit résider à titre principal sur l'un des 4 départements de l'Aveyron (12), du Lot (46), du Tarn (81) ou du Tarn-et-Garonne (82), pour être éligible au financement par le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ;
2. Le candidat doit être autorisé à travailler en France :
 - ✓ S'il n'est pas français, il peut bénéficier du programme s'il est éligible à l'alternance et a le droit de travailler en France ;
 - ✓ S'il est citoyen(ne) européen(ne), primo arrivant(e) ou non, il a la possibilité de suivre une formation en alternance et doit simplement fournir une pièce d'identité (pas d'autorisation de travail à demander) ;
 - ✓ S'il n'est pas citoyen(ne) européen(ne) : il peut prétendre à un contrat d'apprentissage, mais il devra d'abord justifier d'une première année de formation sur le territoire français et être également détenteur(trice) d'une carte de séjour avec la mention "Étudiant(e)" ;
3. Le candidat doit avoir entre 18 et 29 ans révolus ou bénéficier d'une reconnaissance de travailleur handicapé (dans ce cas précis, la limite d'âge est caduque) ;
4. Le dispositif d'accompagnement vers la formation est accessible sans aucun diplôme, ou avec un diplôme de niveau Bac maximum ; hors deux exceptions : les résidents des [Quartiers Prioritaires de la Ville](#) (QPV) et des [Zones de Revitalisation Rurale](#) (ZRR) peuvent postuler même s'ils disposent d'un diplôme équivalent à un Bac +2 ;
5. Le candidat doit avoir un accès à Internet et à un ordinateur, et être équipé(e) d'un micro et d'une webcam ;
6. Le candidat doit être disponible à plein temps (dans tous les cas, pas moins de 20h par semaine) pendant 4 mois, et motivé pour enchaîner sur une formation en alternance qui l'occupera à plein temps pendant 1 à 2 ans. Il doit ainsi se donner les moyens de réussir avec l'accompagnement d'OpenClassrooms et être motivé pour développer son projet personnel sur le territoire d'intervention du Fond'Actions Jeunes (départements 12, 46, 81, 82).

Le respect du critère 1 devra être strictement respecté des candidats désirant bénéficier des bourses offertes par le Fond'Actions Jeunes dans le cadre du présent appel à candidatures.

Les services d'OpenClassrooms, spécialiste de la formation en ligne, opèreront pour le compte du Fond'Actions Jeunes à la qualification de chacun des dossiers de candidature sur la base des éléments déclarés par les candidats, des pièces justificatives fournies ou encore dans certaines situations à des entretiens téléphoniques avec les candidats.

L'ensemble des critères retenus et la qualification des dossiers de candidature ainsi opérée, contribueront à l'identification des exclusions et à la sélection des candidatures présentant les plus forts besoins d'accompagnement dans le respect des critères et principes posés par le programme Prép'Apprentissage.

A cet égard, le Fond'Actions Jeunes partage pleinement l'ambition du programme de contribuer à une meilleure égalité des chances, en visant notamment des jeunes qui en ont le plus besoin, en situation de handicap, issus de quartiers difficiles ou de zones rurales les éloignant des centres universitaires ou de la formation.

C. Les modalités de candidature et de sélection

L'appel à candidature sera ouvert du 1^{er} février - 0h01 au 30 avril 2021 – 23h59 à partir des communications numériques et moyens opérés par OpenClassrooms dans le cadre du Programme Prép'Apprentissage, mais également à partir du site du Fond'Actions Jeunes : <https://fondactions-canmp.com>

Les seules candidatures prises en compte seront celles enregistrées via les services et communications d'OpenClassrooms ou via clic sur le bouton "JE COMMENCE MA CANDIDATURE" positionné sur le site du Fond'Actions Jeunes : <https://fondactions-canmp.com>

Toute autre candidature hors ces canaux ou hors délais ne sera ni prise en compte, ni éligible au financement du Fond'Actions Jeunes. Seuls les dossiers complets répondant aux critères du programme Prép'Apprentissage et du présent règlement seront examinés. Tout dossier incomplet sera écarté. Aucun dossier ne pourra être remis oralement, sous format papier ou en dehors de l'envoi par les canaux susvisés.

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères d'éligibilité seront attribuées dans la limite d'une seule candidature par personne et de 10 places.

Toutes les communications avec les candidats au cours du processus de qualification, de présélection, de sélection et en suivant s'opèreront via e-mail personnel et/ou téléphone tel qu'identifié dans le formulaire d'appel à candidatures rempli par le candidat. La vigilance des candidats est attirée sur la nécessaire réactivité à avoir en réponse aux sollicitations d'OpenClassrooms et/ou du Fond'Actions Jeunes, afin de se donner toutes les chances d'être sélectionné.

Le choix définitif des candidats présélectionnés au fil de l'eau sur la période de candidature par les équipes expertes d'OpenClassrooms dans le cadre de ce troisième appel à candidatures, sera opéré par le Délégué Général du Fond'Actions conformément aux délégations qui lui sont attribuées par le Conseil d'Administration. Il vérifiera spécifiquement l'éligibilité des candidats présélectionnés au financement du Fond'Actions Jeunes.

Le Conseil d'Administration du Fond'Actions Jeunes, réuni selon le calendrier prévu au présent Appel à Projet, validera par délibération la liste définitive des candidats ainsi sélectionnés et désignés bénéficiaires.

Les places résiduelles éventuellement disponibles et non directement ainsi attribuées, pourront être reportées sur un prochain appel à candidature Prép'Apprentissage.

D. Les pièces à fournir par les candidats

Un certain nombre de justificatifs⁽¹⁾ seront exigés des candidats dans le cadre du processus de traitement des candidatures et de sélection :

- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Passeport)
- Copie d'un justificatif de domicile (électricité, gaz, opérateur téléphonique...) de moins de 3 mois, avec attestation d'hébergement signée des parents si le candidat est logé chez eux. Un modèle d'attestation est fourni dans la Foire aux Questions intégrée sur le site de candidatures
- Attestation d'employeur / contrat de travail pour le parcours Attaché commercial
- Justificatif de situation (attestation Pôle Emploi, attestation RSA...)
- Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé (RQTH)
- Curriculum Vitae

(1) Justificatifs obligatoires dès lors qu'ils seront indiqués comme nécessaires pour le traitement du dossier.

Tout défaut de production des justificatifs obligatoires, non justification réelle et sérieuse aux vérifications opérées par OpenClassrooms ou le Fonds, donneront lieu à exclusion d'office de la candidature.

Le présent Appel à Projet recueille des données personnelles instruites par les organisations qui l'opèrent. Au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) :

- ✓ les services d'OpenClassrooms, 7 Cité Paradis, 75010 Paris France ;
- ✓ le Fond'Actions Jeunes du CA NMP, 219 avenue François Verdier à 81 000 ALBI cedex 01 ;

sont co-responsables de traitement en matière de traitement de données personnelles. Ils assurent leur conformité avec le RGPD dans le cadre du contrat de prestation de service en date du 4 mai 2020 le prévoyant en référence notamment à l'article 26 du RGPD.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles effectué dans le cadre de cette demande, vous pouvez contacter en écrivant aux adresses mails suivantes, le :

- ✓ Data Protection Officer d'OpenClassrooms : data-protection@openclassrooms.com
- ✓ Délégué Général du Fond'Actions Jeunes : contact@fondactions-canmp.fr

E. Le calendrier de l'Appel à Projet

- Candidatures ouvertes du lundi 1/02 à 0h01 au vendredi 30/04/2021 à 23h59
- Qualification des candidatures, récupération des justificatifs pour la complétude du dossier, entretiens avec les candidats, validation de l'éligibilité des candidats au financement du Fond'Actions : du lundi 15/02 au vendredi 7/05/2021. Opérations effectuées par OpenClassrooms et/ou le Délégué Général du Fond'Actions Jeunes
- Information candidats sur leur candidature : du lundi 15/02 au mercredi 12/05/2021
- Date prévisionnelle du Conseil d'Administration du Fonds validant le financement du dispositif pour la liste de candidats bénéficiaires : mardi 11/05/2021
- Ouverture des formations à partir du lundi 15/02 et au plus tard le lundi 17/05/2021 pour une durée de 4 mois

III. DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du présent règlement, le candidat participant à l'Appel à Projet est informé qu'il pourra être sollicité par le Fond'Actions Jeunes, pour autoriser celui-ci, à titre non exclusif, gratuit et pour la durée du présent Appel à Projet pouvant aller jusqu'à l'obtention des diplômes et certifications attribuées dans le cadre de sa mise en œuvre, à faire état et usage sur les supports de communication, du droit à l'image que le candidat concèdera au Fond'Actions Jeunes par acte séparé.

D'ores et déjà et si le candidat participant lui concède ce droit, le Fond'Actions Jeunes reconnaît que l'usage de l'image qui lui sera ainsi concédé, ne lui confèrera aucun droit d'utilisation en dehors du cadre qui sera défini à l'acte visé ci-dessus. Les candidats participants sont informés que l'intégralité des droits détenus ou exploités qui seront concédés par acte séparé, demeureront leur propriété exclusive.

Les candidats participants sélectionnés par le Fond'Actions Jeunes, accepteront ainsi par acte séparé, qu'une communication relative à leur participation à l'Appel à Projet et sur les résultats de celui-ci, comme de leur parcours de formation vers l'emploi qu'ils auront suivi, soit réalisée. A cet effet, et après acceptation de l'acte de cession de droit à l'image, leur parcours et les résultats issus du présent Appel à Projet pourront être présentés par le Fond'Actions Jeunes sur son site internet, ainsi que sur les réseaux sociaux. L'acte de cession de droit à l'image, précisera qu'ils pourront à tout moment réfuter l'utilisation de celle-ci, sur simple demande adressée par courriel à contact@fondactions-canmp.fr ou par courrier postal à l'attention du Délégué Général du Fond'Actions Jeunes, sis 219 avenue François Verdier, 81 000 ALBI cedex 01.

IV. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Fond'Actions Jeunes, sis 219 avenue François Verdier, 81 000 ALBI cedex 01, en sa qualité de responsable de traitement s'engage au strict respect de la législation en vigueur concernant le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel des Participants. Ainsi le Fond'Actions Jeunes déclare tenir à jour un registre des traitements mis en œuvre et a effectué les formalités relatives à la collecte et au traitement des données personnelles au titre du présent service.

Nature et finalité des données collectées

Le terme « Données Personnelles » désigne l'ensemble des informations nominatives ou non permettant d'identifier directement ou indirectement une personne concernée par le traitement des données. Le terme « traitement » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectués ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel. Le Fond'Actions Jeunes, en tant que responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion et le suivi de l'Appel à Projet pour aboutir au final à la sélection de candidats à formation qui en ont le plus besoin et à qui il souhaite offrir ces formations. Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime du Fond'Actions Jeunes d'apprécier les qualités des candidats. Les données ainsi collectées sont destinées aux services concernés du Fond'Actions Jeunes et de ses prestataires, dont la société OpenClassrooms et tous autres partenaires figurant sur le site du Fond'Actions Jeunes. Ceux-ci sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser ces données qu'en conformité avec les dispositions contractuelles les liant et la législation applicable. Les données personnelles sont susceptibles d'être conservées pendant la durée de l'Appel à Projet augmenté de toutes prescriptions légales.

Exercice des droits des candidats

Conformément à la législation en vigueur, les candidats ont la possibilité d'exercer leurs droits pour accéder, rectifier, effacer les données, limiter les traitements, s'y opposer. Ils peuvent également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Ces droits s'exercent soit par courrier électronique adressé à contact@fondactions-canmp.fr ou par courrier postal à l'attention du Délégué Général du Fond'Actions Jeunes sis 219, avenue François Verdier, 81 000 ALBI cedex 01, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 08.

Sécurité des données

Le responsable de traitement prend l'ensemble des mesures nécessaires à la sécurité, à l'intégrité et à la confidentialité des données. Il met en place un signalement des incidents ayant un impact sur les données au profit des personnes concernées dans le délai légal à compter de sa connaissance dudit incident.

V. CLAUSES ETHIQUES, AMBITIONS PARTAGEES ET ENGAGEMENTS

A. Déclarations

- ✓ La participation à l'Appel à Projet par les candidats participants suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.
- ✓ Le candidat bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance et adhérer sans réserve aux engagements du Fond'Actions Jeunes en matière d'éthique, de déontologie, de conformité tels qu'ils sont notamment reproduits dans ces articles.
- ✓ Le candidat bénéficiaire déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale pour des faits de corruption, blanchiment d'argent et autres infractions pouvant porter atteinte d'une façon ou d'une autre au Fond'Actions Jeunes ou à son Fondateur.

B. Engagements

- ✓ Le candidat bénéficiaire s'engage irrévocablement à fournir au Fond'Actions Jeunes et/ou à ses conseils tous documents permettant au Fonds d'exercer les contrôles de validité des candidatures.
- ✓ Le candidat bénéficiaire pour atteindre les objectifs et ambition communes de réussite, s'engage à tenir compte de ce que la bonne fin de ce dispositif d'accompagnement vers la formation, nécessite un engagement personnel conséquent de sa part et s'attachera autant que faire se peut à rechercher et obtenir un contrat d'apprentissage dans l'un des quatre départements d'intervention du Fonds.
- ✓ Le candidat bénéficiaire s'engage à communiquer au Fond'Actions Jeunes et dans les meilleurs délais, tout changement de situation ou difficulté rencontrée et pouvant avoir un impact direct ou indirect sur sa capacité à suivre le dispositif d'accompagnement vers la formation pour laquelle il a été sélectionné par le Fonds et qui lui est ainsi offert.
- ✓ Le candidat bénéficiaire s'engage à communiquer au Fond'Actions Jeunes l'évolution de son parcours personnel et professionnel en ce qu'il a été influencé par l'accompagnement apporté par le dispositif mis en force ou impulsé par le Fonds.

C. Echanges d'informations

- ✓ Le candidat bénéficiaire et le Fond'Actions Jeunes s'engagent à s'informer mutuellement par e-mail ou plus directement via le Délégué Général du Fonds, afin de partager toutes difficultés techniques, déontologiques ou autres, relatives à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement vers la formation ou des conditions propres à l'exécution et aux suites données à cet Appel à Projet.

CONTACT :

Pour toute question ou renseignement relatif à cet Appel à projet, vous pouvez vous adresser à :

Monsieur le Délégué Général du
Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

Adresse postale : 219, avenue François Verdier
81 000 ALBI cedex 01

@-mail : contact@fondactions-canmp.fr